

Solidarite Fanm Ayisyen – SOFA
Conseil National d’Observation Electorale – CNO
Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques – CONHANE
Réseau National de Défense des Droits Humains – RNDDH
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix – CE-JILAP
Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains – POHDH

Communiqué de Presse

Contacteur :

Marie Frantz JOACHIM
SOFA
3813-0517

Marie Yolène GILLES COLAS
RNDDH
(509)3728-8466

Des organisations d’observation électorale disent NON à la consultation du 24 janvier 2016

Un ensemble d’organisations haïtiennes d’observation électorale savoir : le *Conseil d’Observation Electorale* (CNO), le *Conseil Haïtien des Acteurs non Etatiques* (CONHANE), la *Solidarité Femmes Haïtiennes* (SOFA), le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) regroupés autour de la Coalition d’Observation Electorale ; la *Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains* (POHDH), la *Commission Episcopale Nationale Justice et Paix* (CE-JILAP), prennent acte de la décision du *Conseil Électoral Provisoire* (CEP) de compléter les Législatives et d’organiser à tout prix le deuxième tour des élections présidentielles avec un seul candidat à la présidence (celui du pouvoir), le 24 janvier 2016.

Ces organisations haïtiennes d’observation électorale, toujours fidèles à leur mission d’observer les élections en vue de contribuer à leur crédibilité et de garantir : l’inclusion de tous les citoyens /citoyennes, le respect des droits des candidats/candidates, le respect des droits des électeurs et la légitimité des élu-e-s, décident de se positionner par rapport au 24 janvier 2016.

En ce sens, elles rappellent que dans leurs différentes interventions et à travers leurs rapports d’observation du 9 août, du 25 octobre et du 30 novembre 2015 ainsi qu’à travers la marche du 10 décembre 2015, elles ont toutes appelé au respect des droits civils, politiques, des droits à la participation et à l’autodétermination du peuple haïtien.

Cependant, le pouvoir exécutif et le CEP n’ont pas pris en compte les principales recommandations de ces organisations haïtiennes d’observation électorale, pas plus que

celles de la *Commission d'Evaluation Electorale* dite indépendante (CEEI). Au contraire, le CEP, prouvant qu'il ne veut faire marche arrière, a même publié une liste d'organisations qualifiées et accréditées pour observer les « élections » programmées pour le 24 janvier 2016.

De plus, ce CEP décrié, souffrant de sérieux problèmes de légitimité et de crédibilité avait affirmé, le 4 janvier 2016, qu'il ne pouvait respecter l'échéance du 7 février si les élections étaient organisées le 17 janvier 2016. Pourtant, à la surprise générale, suite à une rencontre au palais national le 5 janvier 2016, ce même CEP affirme être en mesure d'organiser les élections le 24 janvier 2016 et de respecter l'échéance du 7 février 2016, ce dont doutent les organisations d'observation électorale susmentionnées.

En agissant de la sorte, le pouvoir exécutif et le CEP continuent de violer systématiquement les droits du peuple haïtien et d'engager le pays sur les voies d'une crise politique de grande ampleur dont il est difficile de prévoir tous les contours et ses graves conséquences sur la vie du peuple haïtien.

Fort de ces considérations, ces organisations portent à la connaissance de tous et de toutes qu'elles n'observeront pas la "consultation" programmée le 24 janvier 2016, que le CEP veut faire passer pour des "élections". Cependant, au service du peuple haïtien, elles restent et demeurent mobilisées en vue de jouer objectivement et dignement leur rôle citoyen, au moment opportun.

Port-au-Prince, le 18 janvier 2016